



Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES



N°2026-120

Commission d'Appel d'Offres ad hoc
Groupement de commandes pour la préservation de la qualité de l'eau et de l'air



COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2026



L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à dix-huit heures trente, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 23 septembre 2026 par M. BROSSARD, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Quorum : 25

Titulaires absents : 20

Titulaires présents : 28

Suppléants présents : 6

Pouvoirs : 4

Votants : 38

SONT PRESENTS :

DELEGUES TITULAIRES :

Messieurs DUMERCY Laurent (Brocéliande Communauté), BRE Yannick, RONSIN Jean-Paul, DAVID Jean-Noël (Montfort Communauté), BOUGEOT Frédéric, ALMÉRAS Loïc (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), Mesdames BERTHELOT Morgan [arrivé à 18h46 – à partir de la délibération n°2026-113] (Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban), BUHOT Caroline [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114], FRABOT Virginie [départ à 20h09 – après la délibération n°2026-113 – donne pouvoir à Jacky SAVIN], KOCH Lucile, LOUAPRE Françoise, PELLERIN Isabelle, Messieurs ANGER Antoine [départ à 20h58 – après la délibération n°2026-119], BAUDE Laurent [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114], BAUDOUIN Hervé, BIGER Nicolas, BOUCHERIE Guillaume, BOUVET Gaëtan, BROSSARD Ludovic, CHAPELLON Didier, CHAUVET Stéphane, CHUBERRE Philippe [arrivé à 18h37 – à partir de la délibération n°2026-113], CLAUDON Benoît [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114 – donne pouvoir à Pascal PINAULT], DUGUE Didier, EPAILLARD Ludovic, GARNIER Michel, JOUAN Thierry, LAITU André, LEBRETON Jean-Michel, MONNIER Jean-François, PINAULT Pascal, ROULLÉ Patrick, SAVIN Jacky (Rennes Métropole).

DELEGUES SUPPLEANTS :

Messieurs HERVOIR Loïc [arrivé à 18h39 – à partir de la délibération n°2026-113] (Vallons de Haute Bretagne Communauté), FORGEOT Michel, BAUDE Hervé (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), DE GAYARDON Jérôme, ENNESSER Jean-Michel, GIFFARD Jean-François (Rennes Métropole).

SONT ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames FAUDET Julie (Vallons de Haute Bretagne Communauté), BOUKHENOUFFA Flavie (donne pouvoir à Ludovic BROSSARD), EL-DIB Gisèle (Rennes Métropole), Messieurs VASNIER Pascal, NOBLET Patrice (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), CALLETTE Vincent, CLAUDON Benoît, DESMOTS Xavier (donne pouvoir à Didier CHAPELON), LE FRÊCHE Antoine, LEBOIS Daniel, MANGELINCK Luc, RICHARD Dominique (Rennes Métropole).

ABSENTS NON EXCUSES :

Messieurs BOURGEOIS Bruno, LEFEUVRE Alain (Brocéliande Communauté), COLLET Sébastien, NADESAN Yannick.

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Morgane Bécot, Aurélia Duchaussoy, Magali Grand, Virginie Leroy, Véronique Meury, Messieurs Cédric Ducruix, Laurent Généau, Tristan Hisberg, Stéphane Louaisil (Collectivité Eau du Bassin Rennais), Simon Gauthier (SPL Eau du Bassin Rennais).

Le quorum est atteint, le Président, M. Ludovic BROSSARD, ouvre la séance.

Rapport,

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 19 mai 2026, vous avez désigné les membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent pendant la durée du mandat, ainsi que les dossiers relevant de ses compétences. Une collectivité territoriale peut instituer des Commissions d'Appel d'Offres ad hoc pour des marchés, types de prestations ou services particuliers.

Dans le cadre du projet Terres de Sources, un groupement de commande dont la Collectivité Eau du Bassin Rennais est coordonnatrice a été constitué pour la passation de marchés publics concourant à la préservation de la qualité de l'eau et de l'air des membres du groupement. Dans le cadre de l'exercice de son rôle de coordonnateur, les marchés de ce groupement de commandes sont attribués par la CAO de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Ainsi, il est proposé d'instaurer une Commission d'Appel d'Offres dédiée aux marchés qui seront passés en application du groupement de commande précité.

A – Rôle de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes pour la préservation de la qualité de l'eau et de l'air

Le rôle de cette Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera le suivant :

1°) Attribution des marchés

(article L. 1414-2 du CGCT)

La CAO attribue les marchés publics et accords-cadres passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée, le cas échéant tous lots confondus, est supérieure aux seuils européens visés ci-dessous (révisables par règlement de la Commission Européenne les années paires) :

Valeur des seuils européens au 1^{er} janvier 2026 :

Type de marchés	Pouvoir adjudicateur	Entité adjudicatrice
Fournitures et services	216 000 € HT	432 000 € HT
Travaux	5 404 000 € HT	

Les procédures concernées sont les appels d'offres ouverts ou restreints, les procédures avec négociation, et les dialogues compétitifs.

Le montant à prendre en compte est la valeur estimée calculée au moment du lancement de la consultation dans les conditions prévues aux articles R.2121-1 du Code de la Commande Publique. Pour les marchés allotis, la valeur estimée est la valeur globale issue de l'addition de l'ensemble des lots. Un résultat de consultation aboutissant à l'attribution de marchés pour un montant inférieur à la valeur estimée est sans conséquence sur la compétence de la Commission d'Appel d'Offres.

2°) Avenants

(article L. 1414-4 du CGCT)

Tout projet d'avenant à un marché public ou accord-cadre entraînant une augmentation cumulée du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres.

Seules sont concernées les modifications des marchés publics qui ont eux-mêmes été attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

B – Désignation des membres

Selon les dispositions de l'article L.1411-5, la Commission d'Appel d'Offres est composée du (de la) Président(e) ou son représentant, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, par un scrutin de liste composée des titulaires et suppléants à nombre égal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour cette Commission d'Appel d'Offres, le Président, élu délégué dans les instances de certains opérateurs susceptibles de répondre à ses marchés, se fera représenter par M. Yannick NADESAN.

Le Président de la Commission d'Appel d'Offres invitera 1 représentant de chaque membre adhérent au groupement de commandes sur proposition de l'adhérent et au titre des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Ces représentants participeront, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres.

Pour les désignations des cinq élus de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Comité se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

Ces conditions étant réunies en l'espèce, il est proposé au Comité de décider d'adopter le vote à main levée.

Le Président propose la liste n°1 suivante :

- Titulaires : M. Yannick BRÉ, M. Pascal PINAUTL, M. Didier CHAPELON, M. Loïc ALMÉRAS, M. Laurent DUMERCY
- Suppléants : Mme Flavie BOUKHENOUEFA, M. Pascal VASNIER, Mme Virginie FRABOT, Mme Caroline BUHOT, Mme Gisèle EL DIB

Il demande s'il y a proposition d'une autre liste.

Aucune autre liste n'est présentée à cette élection.

J'ai l'honneur, mes Chers Collègues, de vous demander de bien vouloir :

1. Décider la création d'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc pour le Groupement de commandes pour la préservation de la qualité de l'eau et de l'air ;
2. Approuver son champ d'intervention tel que défini dans la présente délibération ;
3. Décider le vote à main levée ;
4. Désigner à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de cette Commission d'Appel d'Offres.

Le Comité décide à l'unanimité la création d'une Commission d'Appel d'Offres présentant un caractère permanent pendant la durée du mandat et approuve son champ d'intervention.

Aucune opposition n'est émise contre ce vote à main levée.

RESULTAT DU VOTE

Votants : 38

Exprimés : 38

Blancs : 0

Vote pour la liste n°1 : 38

À l'unanimité, la liste n°1 est élue.

La composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc la suivante :

Sous la présidence de M. Yannick NADESAN

Titulaires	Suppléants
M. Yannick BRE	Mme Flavie BOUKHENOUGA
M. Pascal PINAULT	M. Pascal VASNIER
M. Didier CHAPELLON	Mme Virginie FRABOT
M. Loïc ALMÉRAS	Mme Caroline BUHOT
M. Laurent DUMERCY	Mme Gisèle EL DIB

À Rennes, le 29 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Anne-Marie AQUILINA



Date de publication : **12 OCT. 2026**

Le Président,
Ludovic BROSSARD

